



76190 ☎ : 02.35.96.20.76

E-mail :mairie.staubincretot@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSION

Le Maire de la commune de Saint Aubin de Crétot, informe les ascendants descendants ou successeurs des concessions suivantes :

-59 nom inconnu, 60 nom inconnu, 61 nom inconnu, 62 nom inconnu, 89 nom inconnu, 90 nom inconnu, 95 nom inconnu, 226 nom inconnu, 236b nom inconnu, 236c nom inconnu, 246c nom inconnu, 246d nom inconnu, 254 nom inconnu, 257 nom inconnu, 262 nom inconnu, 263 nom inconnu, 264 nom inconnu, 268 nom inconnu, 269 nom inconnu, 276 nom inconnu, 278 nom inconnu, 279 nom inconnu, 281 nom inconnu, 282 inconnu, 283 nom inconnu.

, et auquel une concession perpétuelle/cinquantenaire/trentenaire/ avait été délivrée dans le cimetière communal, par acte de concession délivré, que, par application des articles L.2223-17 et R.2223-12 à R.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le 7 juin 2021 à 9 heures, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve la concession ci-dessus désignée et les invite, en conséquence, à assister audit constat ou à se faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Saint Aubin de Crétot, le 7 mai 2021

Le Maire,

Christian ABRAHAM

